

Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Rapport sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Lausanne, le 10 mars 2020

11223 Ba/Bu/hz (7/1)

Notre rapport se présente comme suit :

	<u>Page</u>	
1	CONSIDERATIONS GENERALES	3
2	RAPPORT SUCCINCT	5
3	ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN	6
4	SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES	6
5	OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2019	7
6	ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	10
7	CONCLUSION	11

Annexes :

1. Bilan au 31 décembre 2019
2. Compte de fonctionnement 2019
3. Tableau de « Répartition des charges 2019 par les communes membres »
4. Tableau des investissements

1 CONSIDERATIONS GENERALES

Nos travaux de vérification ont débuté le 2 mars 2020 au Service des finances de la Commune de Nyon et se sont terminés dans nos bureaux.

Nous avons fait part de nos conclusions et observations lors de la discussion du 2 mars 2020 en présence de M. Roland Jayet, Responsable administratif du SDIS.

Les états produits en annexes 1 à 3 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2019. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 1'157'424 est conforme aux dispositions légales en la matière.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec la nouvelle directive du 4 décembre 2017 pour l'organe de révision, édictés par le Département des institutions et de la sécurité qui mentionne que l'examen succinct est le standard minimum à respecter.

Nous rappelons que les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie à l'association de communes selon l'article 114 de la Loi sur les communes qui stipule :

Art. 114 Droit applicable

¹ Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association, à la fédération de communes, à l'agglomération et à toute autre forme de corporation de droit public comprenant des communes prévues par la présente loi ou les lois spéciales, pour autant que ces dispositions ne soient pas en contradiction avec les lois précitées.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés, et le respect des principes d'établissement régulier des comptes.

Nous soulignons la bonne collaboration avec le service des finances ainsi qu'avec M. Jayet, que nous remercions, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Le préavis du Comité de direction n° 15/2020 portant sur les comptes 2019 était à notre disposition lors de notre contrôle des comptes.

L'excédent de charges de l'exercice est réparti entre les Communes membres conformément aux dispositions statutaires, selon tableau qui vous est présenté en annexe 3.

Nous présentons ci-après le résultat économique de l'exercice (avant attributions aux fonds de réserve).

	<u>CHF</u>
Excédent de charges nettes de fonctionnement	-1'825'130
Attribution de la provision pertes sur débiteurs	-46
Attributions aux fonds de réserve véhicules	-30'000
Attributions aux fonds de réserve revue	-10'000
	<u>-1'865'176</u>
Participation des Communes membres	1'865'176
	<u><u>0</u></u>

2 RAPPORT SUCCINCT

Rapport de l'auditeur

Au Conseil intercommunal de l'Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association SDIS NYON-DOLE, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 10 mars 2020

Fidinter SA



Gérald Balimann
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Julien Buset
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2019 est publié en annexe 1 du présent rapport.

Les commentaires et recommandations relatifs à plusieurs rubriques du bilan sont mentionnés sous chiffre 5 ci-après.

4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES

Il restait également la remarque suivante dans notre rapport du 13 mars 2019 considérée comme non régularisée :

Recommandation 1/2018

Nous recommandons de comptabiliser les dissolutions de réserve par un compte distinct (48XX.XX) au compte de fonctionnement afin d'éviter la compensation et pour la clarté de l'information.

Nous considérons ce point comme non régularisé et réitérons notre recommandation. En effet, le prélèvement de CHF 72'429 pour l'achat du véhicule Ford Ranger (PR 12/2019) a été prélevé directement par le fonds de réserve sans passer par le compte de fonctionnement.

Afin d'éviter la compensation, nous vous recommandons de prévoir les dépenses futures lors de l'établissement du budget.

5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2019

5.1 PostFinance

Le solde au bilan de CHF 896'450 correspond aux relevés PostFinances au 31 décembre 2019.

La liste des personnes autorisées à signer est la suivante :

- Barras Patrick signature collective
- Haab Nathalie signature collective
- Corthesy Pierre-Yves signature collective
- Jayet Roland signature collective
- Corthesy Pierre-Yves signature individuelle
- Jayet Roland signature individuelle

Nous rappelons que la signature individuelle ne concerne que le compte lié à la postcard et que le solde ne dépasse pas CHF 3'000.- annuel.

5.2 Débiteurs

Le montant des débiteurs au bilan de CHF 115'921 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2019.

Au jour de notre contrôle, un montant de CHF 19'223 était encore ouvert, dont un montant d'environ CHF 670 antérieur à 2019.

La provision pour pertes sur débiteurs s'élevant à environ CHF 2'580, soit 2.2% du total des débiteurs, est suffisante pour couvrir le risque maximum sur débiteurs douteux.

5.3 Actifs transitoires

Le total de ce compte correspond principalement à la participation ECA pour les interventions en 2019.

5.4 Créanciers collectifs

Le solde des créanciers au bilan de CHF 499'642 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2019.

Un montant important de CHF 427'342 correspond à la facturation 2019 de la Ville de Nyon.

5.5 Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules

Il n'existe pas de contrat de prêt et il n'y pas d'intérêt. Le remboursement s'élève à CHF 16'807 par année.

La valeur des véhicules au bilan est conforme au tableau des investissements figurant à l'annexe 4.

5.6 Passifs transitoires

Nous présentons ci-après le détail de cette rubrique du bilan :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Rétrocession coûts SDIS aux communes membres (y.c. Nyon)	84'158	59'563
Soldes et indemnités	232'469	367'329
Charges 2019 payées en 2020	24'150	0
Divers autres montants	<u>7'405</u>	<u>14'977</u>
	<u>348'182</u>	<u>441'869</u>

La rétrocession des coûts envers les Communes membres est conforme au tableau de répartition qui vous est présenté en annexe 3. La dette envers la Ville de Nyon figure au point 5.4 dans les créanciers.

5.7 Fonds propres

Il n'y a pas de fonds propres, l'excédent de dépenses étant pris en charge intégralement par les Communes membres.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer/dissoudre lors de la clôture de l'exercice divers montants sur des comptes de provisions et des fonds de réserve, pour CHF 40'046 au total.

Selon les commentaires dans le préavis n° 15/2020, ces attributions aux fonds de réserve concernent :

- CHF 30'000 attribution au fonds de réserve véhicules
- CHF 10'000 attribution au fonds de réserve revue
- CHF 46 attribution à la provision pour pertes sur débiteurs

5.8 TVA

Nous rappelons que l'Association est assujettie à l'impôt étant donné que le seuil du chiffre d'affaires soumis a également été dépassé lors de l'exercice 2019.

La concordance a pu être établie entre le chiffre d'affaire soumis TVA et les décomptes TVA 2019.

5.9 Annexe aux comptes annuels

Le tableau des investissements est joint en annexe et l'Association ne remplit pas les autres conditions des lettres d, e et f de la directive du 4 décembre 2017.

6 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nous avons effectué une comparaison des chiffres 2019 avec le budget 2019 et les chiffres de l'exercice précédent.

Les commentaires sur les écarts budgétaires étant clairement mentionnés sur les comptes de fonctionnement joints au préavis 15/2020, nous renonçons à les reproduire dans le présent rapport.

Cependant, certaines dépenses excèdent le budget. Nous vous rappelons la disposition légale suivante ressortant du Règlement sur la comptabilité des communes :

Art. 10 Dépassement de crédit

¹ La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

6.1 Remplacement du véhicule Zorba 291

Nous relevons que le coût total du véhicule de CHF 72'429 a légèrement dépassé le budget accordé dans le PR 12/2019 de CHF 71'188, soit un excédent de CHF 1'241.

Concernant la comptabilisation de ce véhicule, nous vous renvoyons à la recommandation 1/2018 à la page 6.

7 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, nous pouvons déclarer que :

- nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité le 4 décembre 2017,
- vos comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée, ce qui facilite les recherches,
- toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite par le Service des finances,
- l'organisation du travail, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,
- le bilan de votre Association arrêté au 31 décembre 2019 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux dispositions légales en la matière,
- nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous présentons notre rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis. Nous précisons que nous n'avons pas procédé à d'autres vérifications que celles expressément mentionnées et nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Lausanne, le 10 mars 2020

Fidinter SA



Gérald Balimann
*Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Julien Busset
*Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé*

Annexe 1

Désignation	Etat d'entrée 2019	Augmentation	Diminution	ACTIF	PASSIF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Apperçu du Bilan					
9 BILAN	0.00	7'646'133.79	7'646'133.79	0.00	
91 ACTIF	1'231'478.15	5'275'710.18	5'349'763.70	1'157'424.63	
910 Disponibilités	979'109.60	2'930'153.48	3'011'983.03	897'280.05	
9100 Caisse principale	651.60	2'352.90	2'174.40	830.10	
9100-02 Caisse site de Nyon	18.45	1'000.00	710.35	308.10	
9100-03 Caisse site de Genolier	39.35	500.00	339.05	200.30	
9100-04 Caisse site de St-Cergue	166.80	400.00	272.10	294.70	
9100-05 Caisse site de Bonmont	427.00	452.90	852.90	27.00	
9101 CCP	978'458.00	2'905'495.58	2'987'503.63	896'449.95	
9101-01 CCP 12-421692-4 SDIS	977'007.81	2'896'095.28	2'978'233.48	894'869.61	
9101-02 CCP 14-120734-4 SDIS	1'450.19	9'400.30	9'270.15	1'580.34	
9105 Virements de fonds	0.00	22'305.00	22'305.00	0.00	
9105-01 Virements de fonds	0.00			0.00	
9105-10 Compte d'attente	0.00	22'305.00	22'305.00	0.00	
911 Débiteurs et comptes courants	129'623.70	2'257'568.25	2'268'188.82	119'003.13	
9111 Comptes courants débiteurs	9'575.62	23'431.85	29'925.34	3'082.13	
9111-10 Prestations SDIS à refacturer	9'574.79	17'001.00	23'361.09	3'214.70	
9111-11 Véhicules SDIS	0.00	0.00	0.00	0.00	
9111-15 Clc Ville de Nyon	0.00	0.00	0.00	0.00	
9111-51 Arrondi s/factures	0.83	1.10	0.95	0.98	
9111-90 Compte d'attente	0.00	6'429.75	6'563.30	-133.55	
9115 Autres débiteurs	120'048.08	2'234'136.40	2'238'263.48	115'921.00	¹
9115-00 Clients collectifs	120'048.08	2'234'136.40	2'238'263.48	115'921.00	
9115-02 Débiteurs BVR SDIS	0.00			0.00	
913 Actifs transitoires	49'266.85	87'988.45	49'266.85	87'988.45	
9138 Comptes de liaison entre deux périodes comptables	0.00	0.00	0.00	0.00	
9138-02 Notes de crédit fournisseurs	0.00	0.00	0.00	0.00	
9139 Actifs transitoires	49'266.85	87'988.45	49'266.85	87'988.45	
9139-01 Actifs transitoires	49'266.85	87'988.45	49'266.85	87'988.45	
914 Véhicules à amortir	73'478.00	0.00	20'325.00	53'153.00	
9146 Véhicules à amortir	73'478.00	0.00	20'325.00	53'153.00	
9146-00 Véhicules à amortir	73'478.00	0.00	20'325.00	53'153.00	
92 PASSIF	-1'231'478.15	2'370'423.61	2'296'370.09		-1'157'424.63
920 Engagements courants	-514'896.08	1'856'125.60	1'908'141.90		-566'912.38
9200 Créanciers	-430'849.08	1'839'318.60	1'908'111.90		-499'642.38
9200-00 Créanciers collectifs	-430'849.08	1'836'813.35	1'905'606.65		-499'642.38
9200-01 Créanciers SDIS	0.00	0.00	0.00		0.00
9200-03 Retenues impôts à la source		2'505.25	2'505.25		0.00
9206 Comptes courants créanciers	-84'047.00	16'807.00	30.00		-67'270.00
9206-01 Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules	-84'032.00	16'807.00	0.00		-67'225.00
9206-81 Frais de rappels débiteurs SDIS	-15.00		30.00		-45.00
925 Passifs transitoires	-441'869.26	441'869.26	348'182.43		-348'182.43
9259 Passifs transitoires	-441'869.26	441'869.26	348'182.43		-348'182.43
9259-01 Passifs transitoires	-441'869.26	441'869.26	348'182.43		-348'182.43
928 Financements spéciaux et fonds de réserve	-274'712.81	72'428.75	40'045.76		-242'329.82
9282 Fonds de réserve	-274'712.81	72'428.75	40'045.76		-242'329.82
9282-01 Fonds de réserve véhicules	-182'178.20	72'428.75	30'000.00		-139'749.45
9282-02 Fonds de réserve (TVA et assurances)	0.00	0.00	0.00		0.00
9282-03 Provision pour perte sur débiteurs	-2'534.61	0.00	45.76		-2'580.37
9282-04 Fonds de réserve infrastructure	-90'000.00	0.00	0.00		-90'000.00
9282-05 Fonds de réserve pour revue		0.00	10'000.00		-10'000.00

¹ Dont Ville de Nyon CHF 43'115.-

² Dont Ville de Nyon CHF 427'342.50

Annexe 2

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 19		Remarques
		COMPTES 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTES 2018 CHF	en CHF	en %	
3	Charges	2 882 949.63	2 907 599.50	2 761 956.16	-24 650	-0.8%	
30	Autorité et personnel	1 010 692.25	1 004 540.00	1 021 304.47	6 152	0.6%	
650-3003-00	Jetons de présence	32 830.00	32 540.00	30 250.00	290	0.9%	
650-3003-01	EM régional	4 960.00	5 600.00	4 560.00	-640	-11.4%	
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	5 700.00	5 100.00	4 850.00	600	11.8%	Les séances COGES sont imputées au 658-3003-02 Conseil intercommunal
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	9 180.00	9 000.00	8 680.00	180	2.0%	
650-3003-04	COGES Commission de gestion	0.00	2 000.00	0.00	-2 000	-100.0%	Les séances COGES sont imputées au 658-3003-02 Conseil intercommunal
650-3003-05	EM de site	12 990.00	10 840.00	12 160.00	2 150	19.8%	Erreur de codification ECADIS (130 au lieu de 80.- / séance) pour 35 séances. 1750.- sront déduit en 2020
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	119 002.25	124 290.00	136 101.25	-5 288	-4.3%	
650-3012-01	Indémnités auxiliaires	102 986.25	109 290.00	123 341.25	-6 304	-5.8%	
650-3012-02	Indémnités de fonctions	14 000.00	10 000.00	10 000.00	4 000	40.0%	Note CODIR N°01-19 liée à l'indemnisation des CI-DIR
650-3012-03	Indémnités Paléo	2 016.00	5 000.00	2 760.00	-2 984	-59.7%	Refacturé à Paléo 650-4359-00
650-3013-00	Total soldes	797 079.25	781 760.00	800 846.45	15 319	2.0%	
650-3013-01	Exercices 30.-/h	345 700.10	313 870.00	332 952.50	31 830	10.1%	Plus de formations internes. Nouveaux modules (EF2, méthodologie, new garde de WE). D'ores et déjà adapté pour budget 2020
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	102 182.40	102 200.00	100 290.45	-18	0.0%	
650-3013-03	Interventions 35.-/h	182 761.25	178 000.00	197 820.00	4 761	2.7%	
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	104 150.00	124 390.00	98 375.00	-20 240	-16.3%	
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	12 018.75	16 000.00	16 962.50	-3 981	-24.9%	
650-3013-06	Paléo 24.-/h	35 748.00	30 000.00	37 296.00	5 748	19.2%	Refacturé à Paléo 650-4359-00
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	14 518.75	17 300.00	17 150.00	-2 781	-16.1%	
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	32 611.35	32 000.00	30 684.20	611	1.9%	
650-3050-00	Assurance de personnes	0.00	450.00	0.00	-450	-100.0%	
650-3060-00	Remboursement de frais	3 850.50	1 000.00	1 845.90	2 851	285.1%	Déplacement aux cours cantonaux avec un véhicule privé
650-3091-00	Frais de formation	21 018.90	24 000.00	14 842.37	-2 981	-12.4%	
650-3099-00	Concours	4 300.00	8 500.00	6 734.30	-4 200	-49.4%	
650-3099-01	Revue quinquennale 2016	0.00	0.00	0.00	0		Revue du SDIS à chaque changement de législature
31	Biens, services et marchandises	1 771 089.37	1 801 484.50	1 656 139.06	-30 395	-1.7%	
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	10 228.74	10 900.00	8 643.40	-671	-6.2%	
650-3102-00	Insertions dans les journaux	3 222.66	2 250.00	2 546.55	973	43.2%	
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	70 951.52	76 000.00	72 801.64	-5 048	-6.6%	Malgré le remplacement en urgence de la centrale téléphonique site de Nyon (Note CODIR 02-19) et financement moitié mezzanine Genolier.
650-3120-00	Eau, gaz, électricité	16 108.95	17 000.00	14 032.00	-891	-5.2%	
650-3124-00	Total chauffage et carburant	71 372.35	76 000.00	69 678.25	-4 628	-6.1%	
650-3124-01	Chauffage des bâtiments	41 640.45	44 000.00	41 785.65	-2 360	-5.4%	
650-3124-02	Achats de carburant	29 731.90	32 000.00	27 892.60	-2 268	-7.1%	
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	5 540.85	7 500.00	8 540.15	-1 959	-26.1%	
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	3 216.25	6 400.00	3 402.00	-3 184	-49.7%	
650-3141-00	Entretien bâtiments	22 078.41	19 900.00	19 290.59	2 178	10.9%	
650-3141-01	Caserne	15 133.18	15 400.00	14 886.25	-267	-1.7%	
650-3141-02	Station de lavage	6 945.23	4 500.00	4 404.34	2 445	54.3%	Les coûts de la station de lavage sont répartis (refacturés) entre les utilisateurs (SI, PNR, Ambulances services, voirie).
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts	0.00	3 000.00	4 122.75	-3 000	-100.0%	
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	55 844.04	59 500.00	54 919.57	-3 656	-6.1%	
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	22 849.63	28 000.00	25 546.12	-5 150	-18.4%	
650-3161-00	Loyers	456 988.40	460 190.00	456 988.40	-3 202	-0.7%	
650-3170-00	Frais réception et délégation	26 164.60	25 500.00	28 619.65	665	2.6%	
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	3 654.75	5 684.50	3 808.46	-2 030	-35.7%	
650-3182-00	Frais de téléphones, télé-réseau	12 902.57	11 220.00	11 755.87	1 683	15.0%	Nouvelle centrale téléphonique avec modification des tarifs d'abonnements (Note Codir N°02-19)
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	3 334.40	4 000.00	7 641.38	-666	-16.6%	
650-3185-00	TOTAL honoraires	934 366.00	931 900.00	817 097.45	2 466	0.3%	
650-3185-01	Honoraires de médecins	10 583.15	17 000.00	11 234.50	-6 417	-37.7%	
650-3185-02	Frais RRH (sans formation)	8 625.00	7 500.00	7 500.00	1 125	15.0%	Gème permanent (1500.- / ETP)
650-3185-03	Salaires fixes	846 588.25	837 000.00	730 293.35	9 588	1.1%	Augmentation des anuités statutaires et évolution dans l'échelle salariale.
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation)	8 000.00	8 000.00	8 000.00	0	0.0%	
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique	55 400.00	55 400.00	55 400.00	0	0.0%	
650-3185-06	Frais juridique	0.00	2 000.00	0.00	-2 000	-100.0%	
650-3185-07	Révision des comptes	5 169.60	5 000.00	4 669.60	170	3.4%	
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC	23 889.60	27 700.00	23 299.05	-3 810	-13.8%	
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1 368.00	1 200.00	1 440.00	168	14.0%	
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	9 047.85	9 340.00	9 030.75	-292	-3.1%	

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 19		Remarques
		COMPTE 2019 CHF	BUDGET 2019 CHF	COMPTE 2018 CHF	en CHF	en %	
650-3195-00	TVA	8 322.10	10 300.00	7 496.95	-1 978	-19.2%	
650-3199-00	Frais divers	9 637.70	8 000.00	5 438.08	1 638	20.5%	
650-3199-01	Jubilés cadeaux	6 339.30	5 000.00	3 706.93	1 339	26.8%	2 années de jubilaires (rattrapage d'un décalage)
650-3199-02	Concept Sport	1 979.25	2 000.00	954.80	-21	-1.0%	
650-3199-03	Autres frais divers	1 319.15	1 000.00	776.35	319	31.9%	
33	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
650-3313-00	Rachat de véhicules	20 325.00	20 325.00	20 325.00	0	0.0%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	40 797.25	41 250.00	39 579.30	-453	-1.1%	
650-3519-00	Remboursement fournitures DCH au Canton	8 090.55	6 000.00	6 652.50	2 091	34.8%	Augmentation des interventions desincarcération, donc remboursement de l'utilisation du véhicule Z131 au canton
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	32 706.70	35 250.00	32 926.80	-2 543	-7.2%	
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	24 608.33	46	0.1%	
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	40 045.76	40 000.00	24 608.33	46	0.1%	40'000.- de fonds de réserve selon préavis 07-17 sur le budget 2018 + provision pour perte sur débiteurs
650	Total des charges	2 882 949.63	2 907 599.50	2 761 956.16	-24 650	-0.8%	

2 867 599.50

4 Revenus				-24 650 -0.8%			
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0		
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0		
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	241 791.60	232 150.00	220 983.59	9 642	4.2%	
650-4356-00	Facturations à des tiers	196 616.08	192 150.00	177 131.47	4 466	2.3%	
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	59 966.96	72 150.00	44 623.42	-12 183	-16.9%	
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	136 649.12	120 000.00	132 508.05	16 649	13.9%	
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	41 744.52	37 000.00	43 489.26	4 745	12.8%	
650-4361-00	Remboursement des traitements	2 610.00	3 000.00	180.00	-390	-13.0%	
650-4390-00	Recettes diverses	821.00	0.00	182.86	821		
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	1 959 938.13	2 046 321.30	1 863 491.42	-86 383	-4.2%	
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	39 342.83	35 200.00	38 955.11	4 143	11.8%	
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	39 342.83	35 200.00	38 955.11	4 143	11.8%	
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0		
650-4525-00	Participation des communes	1 920 595.30	2 011 121.30	1 824 536.31	-90 526	-4.5%	
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1 865 175.60	1 949 333.80	1 769 947.01	-84 158.20	-4.3%	Montant qui sera retrocédé aux communes (sera déduit de la 3ème tranche 2020)
650-4525+02	Participations des SDIS à la PROV	55 419.70	61 787.50	54 589.30	-6 368	-10.3%	Côté de la PROV en diminution, les 3 SDIS ont payés moins cette année (SDIS ND 650-3521 CHF -2543.-)
46	Autres prestations et subventions	681 219.90	629 128.20	677 481.15	52 092	8.3%	
650-4651-00	Subventions sur frais d'exploitation	681 219.90	629 128.20	677 481.15	52 092	8.3%	
650-4651-01	Interventions payées par ECA	242 397.75	195 000.00	233 364.00	47 398	24.3%	
650-4651-02	Subventions de l'ECA DPS	248 051.15	245 774.20	250 484.15	2 277	0.9%	
650-4651-03	Subventions de l'ECA DAP	38 196.00	41 304.00	47 508.00	-3 108	-7.5%	
650-4651-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	1 900.00	0.00	2 825.00	1 900		Le Z171 n'est plus subsidié (depuis Z173)
650-4651-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	94 150.00	94 150.00	94 150.00	0	0.0%	
650-4651-06	Subventions de l' ECA pour les cours cantonaux	56 525.00	52 900.00	49 150.00	3 625	6.9%	
650	Total des revenus	2 882 949.63	2 907 599.50	2 761 956.16	-24 650	-0.8%	

Total par SDIS **0.00** **0.00** **0.00**

Coût par habitant	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Coût par habitant pour les 18 communes dès le 1er janvier 2018	39.68	42.29	38.40

Annexe 3

Répartition des charges 2019 par les communes membres

Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.17) *	Budget 2019 répartition par commune	
		Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
Arnex	224	42.29	9 473.87
Arzier	2 653	42.29	112 206.17
Borex	1 126	42.29	47 623.13
Cheserex	1 219	42.29	51 556.47
Crans	2 177	42.29	92 074.20
Crassier	1 161	42.29	49 103.42
Duillier	1 078	42.29	45 593.01
Eysins	1 603	42.29	67 797.40
Genolier	1 945	42.29	82 261.97
Gingins	1 212	42.29	51 260.42
Givrins	995	42.29	42 082.60
Grens	382	42.29	16 156.34
La Rippe	1 164	42.29	49 230.30
Nyon	20 551	42.29	869 185.48
Prangins	4 069	42.29	172 094.58
Signy	567	42.29	23 980.74
St-Cergue	2 559	42.29	108 230.53
Trelex	1 405	42.29	59 423.17
18 communes	46 090	42.29	1 949 333.78

Acomptes des communes en 2019		
Payé effectif en 2019	retrocédé des comptes 2018 (déduit de la 3ème tranche 2019)	TOTAL
Par commune (Frs)		Par commune (Frs)
9 357.76	116.12	9 473.88
109 590.88	2 615.28	112 206.16
46 091.50	1 531.62	47 623.12
48 585.33	2 971.15	51 556.48
91 793.54	280.66	92 074.20
45 941.93	3 161.51	49 103.44
44 662.41	930.59	45 593.00
68 980.45	-1 183.05	67 797.40
79 753.24	2 508.72	82 261.96
49 120.42	2 140.02	51 260.44
39 553.48	2 529.12	42 082.60
15 467.27	689.09	16 156.36
48 302.46	927.86	49 230.32
841 688.17	27 497.31	869 185.48
164 947.79	7 146.81	172 094.60
24 733.32	-752.56	23 980.76
105 427.52	2 803.00	108 230.52
55 772.85	3 650.31	59 423.16
1 889 770.32	59 563.46	1 949 333.78

Résidents permanents (ASV 31.12.18) *	Coût effectif 2019	
	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
235	39.68	9 325.08
2 697	39.68	107 020.22
1 140	39.68	45 236.58
1 227	39.68	48 688.84
2 193	39.68	87 020.89
1 175	39.68	46 625.42
1 085	39.68	43 054.11
1 618	39.68	64 204.20
1 961	39.68	77 814.85
1 226	39.68	48 649.16
1 033	39.68	40 990.69
391	39.68	15 515.35
1 161	39.68	46 069.88
21 239	39.68	842 789.22
4 040	39.68	160 312.09
592	39.68	23 491.28
2 583	39.68	102 496.57
1 408	39.68	55 871.14
47 004	39.68	1 865 175.60

Solde à retrocéder (sera déduit de la 3ème tranche 2020)
Par commune (Frs)
148.80
5 185.94
2 386.54
2 867.64
5 053.31
2 478.02
2 538.89
3 593.20
4 447.11
2 611.28
1 091.91
641.01
3 160.44
26 396.26
11 782.51
489.48
5 733.95
3 552.02
84 158.18

ASV = Annuaire statistique vaud

* le nombre de résidents permanents a évolué entre la création du budget 2019 (déc 2017) et les comptes 2019 (mars 2020).

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget. A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

Participations des communes (acomptes)	1 949 333.78
Coût effectif pour les communes	1 865 175.60
Excédent de charge à payer ou retrocéder	84 158.18

Résultat économique de l'exercice avant attributions aux fonds de réserves.

Excédent de charges nettes de fonctionnement	1 825 129.84
Attributions aux fonds de réserve	40 045.76
Participation des Communes membres	1 865 175.60

Annexe 4

SDIS Investissements - Amortissements 2019								
N° compte	Comptes à amortir	Taux	Crédits accordés	Dépenses cumulées	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde à amortir
					au 31.12.2018	2019	au 31.12.2019	au 31.12.2019
9146.00	Véhicules à amortir	10%	168 067.00	168 067.00	94 589.00	20 325.00	114 914.00	53 153.00

SDIS
Nyon-Dôle

Interventions SDIS Nyon-Dôle

2019

- 98** incendies
- 18** désincarcérations
- 65** sauvetages
- 91** pollutions
- 6** chimiques
- 154** inondations
- 83** alarmes automatiques
- 40** divers

555 interventions



